

La Lettre

Envoi électronique réservé aux adhérents

Décembre 2009

Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation nationale

EDITO



Contacts nationaux :
Françoise ALBERTINI
Présidente

Bureau parisien :
25, rue Claude Tillier
75012 PARIS

*En l'absence de
secrétariat, toutes les
demandes sont traitées
par courriel.*

Mél :
fadben@wanadoo.fr

Contenu éditorial :
Bureau National

**Maquette et
réalisation :**
Anna VICENTE

Ce dernier trimestre de l'année aura concrétisé positivement les démarches de communication que nous souhaitons mener auprès de certains services du ministère : communiquer sur des problèmes liés au déficit de recrutement de certifiés en documentation, sur la nécessaire actualisation de nos missions et sur la formation à l'information-documentation qui participe à l'égalité des chances et à la réussite des élèves. Des mesures fortes et claires doivent être décidées dès aujourd'hui et nous espérons que les engagements pris par nos interlocuteurs lors des trois audiences seront tenus. D'autre part, la FADBEN poursuit ses efforts de construction du métier dans deux directions complémentaires des travaux précédents : identifier les activités des pôles qui constituent notre référentiel et en mesurer le temps qu'on y consacre ; évaluer les compétences et connaissances des élèves en information-documentation. L'ensemble de ces actions établissent un pont entre 2009 et 2010 car elles sont porteuses de projets et d'espoirs pour les associations académiques et la prochaine équipe nationale élue en janvier.

Changement d'année, changement de présidence et d'équipe pour la FADBEN : nous sommes 4 à quitter le Bureau National, quatre personnes engagées depuis plusieurs années sur la réflexion professionnelle et la défense de notre profession. C'est avec une certaine nostalgie que nous allons « lâcher » nos dossiers, justifiée par l'engagement, l'investissement et la constance que nous avons manifestés pendant ces années au sein du Bureau. Mais c'est aussi avec une certaine confiance que nous voyons de nouveaux collègues arriver chaque année à la FADBEN, et perpétuer l'esprit d'équipe et la solidarité qui nous aide à faire évoluer notre métier ! Au terme de mon mandat, j'ai la conviction que notre militantisme est une source d'énergie intarissable, un vecteur de dynamisme et une force intellectuelle qui nous engage toujours plus loin.

Merci à tous de votre engagement à tous les niveaux, au sein de cette association très professionnelle.

Bonnes fêtes et meilleurs vœux pour 2010
Françoise Albertini

Brèves... Brèves... Brèves... Brèves...

L'IABD a publié, le 2 décembre dernier, sa déclaration « **Numériser et communiquer en toute légalité les œuvres orphelines au public** », signée par 12 associations, dont la FADBEN. Par cette déclaration, l'IABD souhaite attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de garantir l'accès à ces œuvres, et par conséquent à la culture et au savoir.

<http://www.iabd.fr/spip.php?article91>

Agenda

Fin 2009

4 novembre : Audience cabinet du Ministre avec M. Roser sur la réforme des lycées.

12 novembre : Audience FADBEN et intersyndicale au cabinet du Ministre.

4 décembre : Audience avec Mme Prince à la DGRH du Ministère.

9 décembre : Intervention de Thierry ADNOT à l'Assemblée Générale de l'ADBN de l'académie de Dijon.

11 décembre : Journée professionnelle organisée par l'ADBN Aix-Marseille. Françoise Albertini participe à la table ronde « professeur-documentaliste: une identité remarquable ».

2010

9-10 janvier : Comité Directeur de la FADBEN à Paris. Définition des orientations 2010.

1er février : Stage de formation syndicale sur les missions des professeurs documentalistes.

15 mars : Séminaire IABD sur la refondation de l'interassociation.

Trois audiences pour informer, débattre et faire des propositions.

L'actualité récente des derniers mois nous a mobilisés pour faire connaître la situation actuelle de la profession dans les établissements du second degré et tenter de convaincre nos interlocuteurs institutionnels de prendre des mesures concrètes et s'engager sur certains points.

L'audience accordée par Monsieur **Roser, conseiller aux affaires pédagogiques auprès du ministre de l'éducation nationale**, nous a permis de réaffirmer le rôle spécifique des professeurs documentalistes dans les équipes plurielles et dans les dispositifs pédagogiques existants, et de formuler, dans le cadre du projet de réforme du lycée, une proposition en deux points : d'une part intégrer un temps d'enseignement dans le cursus du lycéen pour construire des savoirs en information-documentation, d'autre part accompagner la mention du CDI dans les textes officiels de l'inscription claire du rôle d'expert du professeur certifié en documentation.

L'audience avec Madame **Prince à la Direction des ressources humaines**, a porté sur l'identité

enseignante du métier et ses évolutions dans le contexte du développement numérique et des pratiques des élèves, sur le système de rémunération et l'évolution de carrière qui pénalisent sur bien des points le professeur documentaliste, enfin sur le déficit du recrutement de professeurs certifiés en documentation et le recours à des personnels non qualifiés.

La FADBEN s'est fait le porte parole d'une situation préoccupante des postes et de contradictions entre notre statut et l'application de mesures discriminantes. Elle s'est positionnée au cœur des enjeux et des perspectives d'un métier qui devrait pourtant occuper une place importante dans l'évolution des réseaux numériques.

L'audience avec les organisations syndicales au **cabinet du ministre** fut très constructive puisque **Patrick Allal, conseiller aux affaires sociales**, s'est engagé à activer un groupe de réflexion pour l'actualisation de la circulaire de missions. L'intersyndicale et la FADBEN représentent une force indéniable pour faire progresser certaines de nos actions.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus sur le site de la FADBEN

Textes officiels année 2009

Tout au long de l'année, nous vous offrons une veille — assurée par Gilles PERRIN — sur les textes officiels concernant notre profession. Les textes mentionnés sont ceux qui comportent les mots clés **CDI, documentation, documentalistes**. Dans les derniers BO, deux articles ont retenu notre attention :

* Socle commun de connaissances et de compétences. Évaluation en collègue

et en lycée professionnel préparant au diplôme national du brevet. BOEN, 3 décembre 2009, n° 45, annexe p. 3.

* Promotions corps-grade - année 2010. Accès au corps des professeurs agrégés. BOEN, 17 décembre 2009, n° 47, p. 3. (...)

Sont pris en compte à partir du moment où ce sont des services d'enseignement : [...] les services de documentation effectués en C.D.I. ».

[Pour lire l'intégralité des articles, <http://fadben.asso.fr/spip.php?article68>

LA FADBEN ET LA RÉFORME DU LYCÉE

Le 1er octobre 2008, la FADBEN rencontrait M. de Gaudemar, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chargé de la consultation dans le cadre de la réforme des lycées. Cette réforme organisait un cadre modulaire des enseignements. Dans cette perspective, nous avons proposé un module d'enseignement de l'information-documentation qui s'appuie sur notre référentiel métier, notre corpus de savoirs scolaires et nos pratiques professionnelles. Ce module s'articule avec des temps d'enseignement non disciplinaires comme l'ECJS et les TPE.

Niveau : SECONDE	Niveau : PREMIERE	Niveau : TERMINALE
<p><u>Objectif spécifique :</u></p> <p>Maîtriser les principes de base de la recherche et du traitement de l'information (renforcer les acquis du collège).</p>	<p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <p>Savoir évaluer l'information, Produire et communiquer l'information.</p>	<p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <p>Mettre en œuvre une démarche personnelle de recherche, de traitement et de communication de l'information pour l'enseignement supérieur et dans la perspective d'une formation tout au long de la vie.</p>
<p><u>Objectifs pédagogiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une stratégie de recherche d'information, - Comparer les espaces informationnels, - Exploiter l'information, - Rechercher l'information. 	<p><u>Objectifs pédagogiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et respecter le droit de l'information, - Identifier et citer ses sources, - Evaluer et sélectionner l'information, - Structurer et communiquer une production documentaire. 	<p><u>Objectifs pédagogiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les sources et les médias d'information, - Organiser sa veille informationnelle et construire son propre espace d'information.

Notre démarche s'est trouvée confortée par deux rapports sur l'éducation aux médias. Le rapport d'information de M. le sénateur David Assouline concernant l'impact des nouveaux médias sur la jeunesse, auquel nous avons apporté notre contribution, formule un certain nombre de propositions dont « mettre en place un module de 10 heures annuelles d'éducation aux médias en quatrième et en seconde », « confier cet enseignement aux professeurs documentalistes », « utiliser les nouveaux médias comme support prioritaire dans les cours d'éducation civique ».

La commission « Famille, éducation aux médias » vient à son tour de formuler des propositions à Mme Nadine Morano, Secrétaire d'État chargée de la Famille et de la Solidarité. Parmi celles-ci, la proposition n°9 est de «faire de l'éducation aux médias un cursus obligatoire dans le cadre de l'Éducation nationale», «l'éducation aux médias sera assurée au niveau collège et lycée par les professeurs documentalistes dont le rôle pivot serait réaffirmé

et la formation aux nouveaux enjeux d'internet améliorée».

Après l'abandon de la réforme modulaire, une nouvelle consultation a été mise en place sous l'égide de M. Descoings. Son rapport relève que « la formation à la recherche et à l'analyse des informations est une priorité tant pour l'orientation que pour l'accès au savoir et mériterait d'être davantage intégrée dans les programmes ».

La nouvelle structure proposée par M. Chatel, qui s'inspire du rapport Descoings, conserve les dispositifs TPE et ECJS, mais introduit un nouveau temps d'enseignement extrait des disciplines : l'accompagnement personnalisé. Malgré un CDI qualifié de « poumon de l'établissement scolaire », aucune indication sur un enseignement en information-documentation n'apparaît sur les documents de travail du ministère. Cette absence est la principale interrogation que nous soulevons auprès de M. Roser, conseiller du ministre aux affaires pédagogiques, lors de notre audience du 4 novembre 2009.

Réforme du lycée, suite

Celui-ci promet une place importante aux professeurs documentalistes dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, notamment au niveau de l'apprentissage méthodologique.

La FADBEN pense que les temps d'enseignement non disciplinaires sont des espaces privilégiés pour faire entrer les élèves dans la culture de l'information, que l'accompagnement personnalisé peut en faire partie, néanmoins :

- entrer dans la culture informationnelle ne se fait pas seulement par le biais méthodologique, mais surtout par **l'acquisition de savoirs spécifiques à l'information-documentation** ;
- **l'accompagnement personnalisé** n'est pas le seul dispositif où s'inscrit l'action du professeur documentaliste, il **se situe dans une organisation globale de l'enseignement info-documentaire dans le cursus de l'élève.**

C'est en respectant ces deux principes que la FADBEN a fait une proposition au ministère sur l'action du professeur documentaliste dans le cadre de l'accompagnement personnalisé dans la perspective de la

Intersyndicale : ensemble multiplions les actions de fond !

Cela ne surprendra aucun d'entre vous que notre association insiste sur une image de la profession structurée autour de sa mission pédagogique. Les enjeux de la formation à l'information-documentation des élèves, et la reconnaissance de ses fonctions pédagogiques dans les équipes éducatives sont au cœur de nos préoccupations associatives. 20 ans après la création du Capes, les professeurs certifiés en documentation assument pleinement leur double identité d'enseignant et de documentaliste !

Un travail régulier dans le cadre de l'intersyndicale réunie par la FADBEN permet de créer des synergies, de faire avancer la réflexion sur notre métier.

Lors d'une audience au ministère nous avons revendiqué ensemble :

- l'inscription claire du rôle pédagogique des professeurs documentalistes dans les textes officiels ;
- le renforcement de la formation initiale et continue des personnels certifiés en documentation ;

- l'augmentation des postes aux CAPES de Documentation de la session 2010 prenant en compte les besoins pour la rentrée 2011 et rattrapant le déficit qui s'est creusé depuis 2005 ;
- l'ouverture d'une réflexion sur les missions des professeurs documentalistes, indispensable pour l'amélioration des conditions d'exercice ;
- l'égalité de rémunération avec les autres enseignants certifiés.

Afin que les professeurs documentalistes puissent jouer un rôle moteur dans les actions du projet d'établissement au sein de l'équipe éducative, assurer une gestion optimale des CDI, œuvrer pleinement à la réussite des élèves par la formation en information-documentation et participer à la construction de leur autonomie.

Ces revendications ont été approuvées par l'association et les syndicats : FADBEN / Scenrac-CFTC / SNES-FSU / Fédération Sud éducation / UNSEN CGT Educ'Action / Sgen-CFDT/ CNGA-CFE/CGC / Scenrac-CFTC /SE-UNSA . Seul FO a refusé de signer la demande d'audience au ministère.

Audience au MEN-DGRH du 4 décembre 2009

Le 4 décembre dernier, nous avons été reçus à la DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES (M.E.N) par Madame Prince, sous-directrice du service des personnels enseignants. Cette rencontre faisait suite à une demande d'audience concernant la situation des professeurs documentalistes, envoyée le 7 mai dernier. Un premier rendez-vous nous avait été accordé début juillet, rendez-vous qui avait été annulé à la dernière minute, du fait d'un changement au Ministère. Nous avons enfin été reçus le 4 décembre dernier, et nous vous invitons à prendre connaissance de ce qui y a été dit en lisant le compte rendu complet sur le site de la FADBEN à l'adresse suivante : <http://www.fadben.asso.fr/spip.php?article105>

Retrouvez-nous sur le web :
<http://www.fadben.asso.fr>

Séminaire du 9 et 10 octobre 2009

Depuis 2 ans que nous avons commencé à travailler le chantier des savoirs didactisés en information documentation, nous avons pu nous rendre compte de la difficulté qu'il y avait à mettre en œuvre cet enseignement tout en restant dans le champ de la pédagogie nouvelle dont nous nous réclamons les héritiers.

Aujourd'hui, le chantier sur les notions en information-documentation avance : 2 numéros de *Médiadoc* au moins en témoignent et le travail ne s'arrête pas là. Lors du Comité Directeur de 2009, nous avons pu mesurer l'intérêt suscité chez les délégués présents par le travail effectué par Nicole Clouet et Agnès Montaigne avec leurs étudiants sur la question de ce qui vaut d'être enseigné. Nous avons également perçu la frustration du public de n'avoir pu aller plus loin à ce moment-là.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater un manque cruel de prise en compte par l'institution des besoins concernant notre formation professionnelle, ce qui se traduit sur le terrain par un certain désarroi des collègues confrontés à la tâche démesurée d'assimiler les notions, de les inscrire dans des progressions et de les enseigner !

Dans ce contexte, il nous a semblé nécessaire et même indispensable d'accompagner les collègues sur le terrain et de prendre en compte la dimension quelque peu délaissée, de la formation des enseignants que nous sommes.

Notre proposition a pris la forme d'un séminaire la mieux à même de prendre en compte la réflexion et les propositions de tous les acteurs, professeurs documentalistes de terrain, universitaires et formateurs. C'est pourquoi, les participants sont à la fois des délégués académiques, les membres du Bureau national, ainsi que des collègues, chargés de formation dans leurs académies, qui s'engagent à diffuser en leur sein les contenus de ce séminaire. Quelques universitaires et membres d'associations amies ont également participé.

Ce séminaire s'est organisé en deux temps bien définis : une première partie, menée par Agnès Montaigne et Nicole Clouet, pour aborder le travail d'approfondissement que nous devons encore mener pour maîtriser les savoirs savants correspondant à notre champ de discipline et une seconde partie, pilotée par Pascal Duplessis, pour approfondir notre pratique d'un type de pédagogie, la situation problème.

Après l'intervention d'un membre du GRIDEA, association des enseignants documentalistes de l'enseignement agricole, nous présentant les différents chantiers de son association (rénovation des référentiels, préparation des prochaines Assises de l'enseignement agricole et défense statutaire du corps des enseignants documentalistes de l'enseignement agricole), nous avons pu conclure ce jour et demi de travail et de réflexion intenses sur des perspectives d'approfondissement, de démultiplication et d'actions.

Approfondir ce que nous apportent ces travaux pour une plus grande professionnalisation de façon à être plus au clair et plus solides au niveau des contenus en constante évolution se révèle être une impérieuse nécessité.

Démultiplier en diffusant ces travaux (et ceux qui vont suivre), dans les Adbens représentées, au sein des bureaux et au delà : des supports, comme le « *Médiadoc* » et le site de la Fadben, vont contribuer à cette diffusion la plus large possible.

Agir dans une perspective politique car communiquer sur la relation entre l'information-documentation et le professeur documentaliste si ce n'est pas encore une évidence dans toute la profession, cela devient un enjeu pour notre survie en tant qu'enseignant. Cette nécessité de prendre en compte la dimension enseignante, nous devons la porter partout : auprès des institutions, au niveau de l'entreprise, auprès des personnalités politiques comme Nadine Morano ou Nathalie Kosciusko-Moriset, et pour finir auprès des associations professionnelles proches (enseignement agricole, AN-DEP, ADBS).

Enseigner

l'informa-

tion docu-

mentation :

quels conte-

nus ? Quel-

les démar-

ches pédago-

giques ?

Colloque INRP 19-20 novembre 2009

La loi d'orientation de 2005 formule le socle commun, mais la mise en place est longue. On définit la culture indispensable à l'homme, au citoyen du 21^e siècle. Ce colloque pose les problématiques suivantes : Quelle traduction de la loi ? Quelle mise en œuvre dans les classes ? Y a-t-il émergence d'un nouveau format dans la formation des élèves : dispositifs de formation, évaluation... ?

Le socle commun en Europe et ailleurs : ambitions et effets

Péripéties pédagogiques et hésitations institutionnelles en Communauté française de Belgique

Anne Van HAECHE – Université libre de Bruxelles

Les pays anglo-saxons ont une approche par les compétences dès les années 70. On cherche à atteindre plus que des contenus mais des savoir-faire et des savoir-être : mobilisation des compétences pour répondre à une situation-problème. Le curriculum pédagogique (évaluation formative et approche par les compétences), mis en place en Belgique en 1997, vise à limiter le nombre de redoublement et à obtenir la réussite du plus grand nombre.

Un socle commun en Suisse : le pilier sciences expérimentales comme exemple paradigmatique

Peter LABUDDE – University of Applied Sciences Bâle

Le socle commun est mis en œuvre à travers le projet Harnos : Harmonisation de l'école obligatoire en Suisse en fin de cycle 2, de la 6^e à la 3^e, en langues vivantes, mathématiques, sciences expérimentales. On observe les compétences à partir des niveaux, domaines thématiques (équivalent des thèmes de convergences) et combinaison de compétences

Il s'agit de :

- ♦ développer une capacité tout au long de la scolarité. Les élèves sont capables de décrire et de poser leurs propres questions.
- ♦ proposer et implanter des standards de base fondés sur la didactique des disciplines, les résultats empiriques des tests élèves et de décisions normatives

pour proposer la description des standards et des illustrations (fréquence de résolution, niveau, tâche, solution, règles pour la correction).

La justification de la valorisation du socle commun dans la société libanaise éclatée.

André DAHER – Université Antonine Beyrouth

On parle de « SMIC » culturel. Volonté unificatrice de l'Etat avec des principes communs (programmes

français, programmes libanais, diplômes américains). Le SMIC met en évidence le devoir vivre ensemble et passe sous silence son histoire récente.

Les conceptions du socle commun en France : acteurs, controverses, interprétations et traductions

- Volonté de réorganiser le système scolaire
- Répondre à une mutation du monde du travail
- Evaluer les acquis des élèves et les performances du système éducatif

Pour Régis DUPRE – Délégué académique à la formation des personnels de Lyon – le socle commun se décline en problématiques : Quel est le lien entre les compétences des programmes et celles du socle ? Faut-il renoncer aux compétences ? Comment articuler ces compétences entre les disciplines ? Quelle progressivité des compétences ? Celle-ci est précisée dans les programmes et les évaluations nationales. Néanmoins, chaque enseignant établit sa progression.

Quelle évaluation des compétences ? Des acquis des élèves ? Doit-on préciser le niveau de maîtrise de la compétence ? en cours ou à la fin ? Sommativité ou formative ? Notation ? Mettre en œuvre des outils nationaux avec des critères identifiés ou privilégier le professeur dans sa classe ?

Il faut faire évoluer les pratiques des enseignants :

- penser les liens entre les disciplines
- envisager l'enseignement par compétences
- faire le lien entre compétence visée et évaluation
- viser la continuité des parcours axes au projet d'établissement

Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, professeur de collège :

Les compétences sont des connaissances en action.

1. Nécessaire implication des élèves
2. Compétences orales, recherche d'information et sa validation (pédagogie active)
3. Critique de la moyenne (note)
4. Elève au centre des apprentissages

Conditions pour que ça fonctionne :

- la formation initiale et continue des enseignants,
- des publications de qualité (*mobiliser la recherche*),
- concilier courage et mise en politique : donner des priorités (*oral, maîtrise de l'information*).